Département de Saône-et-Loire





SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

Le six novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BOULLING, Maire.

<u>PRESENTS</u>: M. BOULLING, Mme LAURIOT, M. CILLO, Mme OUDOT, M. MARCEAU, Mme BEGONIN, M. MACHADO, M. MASSOT, M. BERNARD, M. FILLEULE, Mme BLANCHARD, Mme GOMES, Mme GRENOT, M. MEYER, Mme PETIOT.

EXCUSES: Mme VIDRY a donné pouvoir à M. MEYER.

M. PUTOUD a donné pouvoir à M. MACHADO.

Mme MARCEAU a donné pouvoir à Mme. BEGONIN.

M. BORNE a donné pouvoir à Mme LAURIOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GOMES.

12. <u>VIE ASSOCIATIVE / COHESION SOCIALE – Modification des conditions de location et du règlement de la Salle Louis Verpiot</u>

Rapporteur: Mme LAURIOT.

EXPOSE

Depuis plusieurs années, la salle Louis Verpiot était proposée à la location uniquement le dimanche midi

Afin de répondre à la demande de Crissotins qui sont à la recherche d'une salle de petite capacité, les membres de la commission « Vie associative et cohésion sociale » ont étudié la possibilité de louer cette salle durant tout le week-end uniquement à des Crissotins. Une période d'essai d'un an est proposée afin de voir l'impact sur le voisinage.

La salle sera louée sans vaisselle.

Pour cela, une révision du règlement de location est nécessaire et est proposée en pièce jointe.

Les montants de la location doivent aussi être revus. Les montants proposés sont :

- 80 € pour les habitants de Crissey.
- 30 € pour les associations qui organiseront une manifestation à but lucratif.

Avec un dépôt de caution de 300€.

PE

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- APPROUVE la location de la Salle Louis Verpiot pendant les week-ends aux habitants et associations de Crissey pour une période d'essai d'un an à compter du 01 01 2024.
- APPROUVE le règlement joint en annexe.
- APPROUVE les tarifs de location de la Salle Louis Verpiot pendant cette période d'essai selon le barème exposé ci-dessus.
- AUTORISE Monsieur le Maire à établir les titres de recettes correspondants au compte 752.

Adopté à l'unanimité.

Membres en exercice : 19

Présents à la séance : 15

Nombre de votants

: 19

Date de la convocation : 27 octobre 2023.

Certifié exécutoire pour avoir

été reçu à la sous-Préfecture

le - 8. NOV. 2023 et publié, affiché ou

notifié le

Le Maire,

Pour extrait certifié conforme,

Pascal BOULLING,

Maire.

Mme GOMES

Secrétaire de séance.